Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2018-202

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2018

(rectifié pour raison d'une demande d'effacement de données à caractère personnel)

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2018-06-01-015 - Arrêté 2018-018 portant composition du comité exécutif local du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine Saint-Denis (2 pages) Page 3

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-06-14-001 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun (2 pages) Page 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-016 - Récépissé de déclaration SAP - BEL KHATTAB Fadwa (1 page) Page 9

75-2018-05-03-015 - Récépissé de déclaration SAP - BOISSIER Lucas (1 page) Page 11

75-2018-05-03-018 - Récépissé de déclaration SAP - CHANEY Pascal (1 page) Page 13

75-2018-05-03-017 - Récépissé de déclaration SAP - DOUET Oriane (1 page) Page 15

75-2018-05-03-019 - Récépissé de déclaration SAP - GADALA Maxime (2 pages) Page 17

75-2018-05-03-020 - Récépissé de déclaration SAP - LEVAIQUE Camille (1 page) *(rectifié pour raison d'une demande d'effacement de données à caractère personnel)* Page 22

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

75-2018-06-13-024 - Arrêté portant agrément, au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre départemental à l'association XVIe DEMAIN (2 pages) Page 24

Assistance publique – Hôpitaux de Paris - Hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis

75-2018-06-01-015

Arrêté 2018-018 portant composition du comité exécutif local du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Seine Saint-Denis

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Arrêté n° 2018-018 portant composition du Comité exécutif local
du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis

Le directeur du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

Vu les articles 8 et 9 du règlement intérieur de l'AP-HP et son annexe 3,

ARRETE

ARTICLE 1er : La liste nominative des membres du Comité exécutif local du groupe hospitalier Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint Denis est fixée comme suit :

- M. Didier FRANDJI Président du Comité exécutif local, Directeur du groupe hospitalier,
- Pr Yves COHEN, Vice-président du Comité exécutif local et Président de la Commission Médicale d'Etablissement Locale,
- Pr Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH, Université Paris 13,
- M. Alban AMSELLI, Adjoint au Directeur du groupe hospitalier et Directeur de l'hôpital Avicenne,
- Dr Georges SEBBANE, Vice-président de la Commission Médicale d'Etablissement Locale,
- Pr Frédéric ADNET, Chef du pôle Accueil, Urgences, Imagerie (intensif),
- Dr Eric LACHASSINNE, Chef du pôle Femmes et Enfants,
- Pr Antoine MARTIN, Chef du pôle Biologie, Pathologie et Produits de Santé,
- Dr Jean-Jacques MONSUEZ, Chef du pôle Médecine Interne, Inflammation, Infection, Inter-âge et Rééducation,
- Pr Emmanuel MARTINOD, Chef du pôle Activités Cancérologiques Spécialisées,
- Pr Philippe WIND, Chef du pôle Activités Interventionnelles, Ambulatoires et Nutritionnelles,
- M. Marc BERTRAND-MAPATAUD, Directeur des Affaires Financières,
- Mme Cécile CASTAGNO, Directrice de l'hôpital René-Muret et directrice des affaires générales,
- M. Hadrien SCHEIBERT, Directeur des Ressources Humaines,
- M. Christophe SEBERT, Directeur des Soins et des Activités Paramédicales,
- M. Vincent HIRSCH, Directeur de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Droits du Patient,
- M. Paul TANDONNET, Directeur des Affaires Médicale et de la Recherche
- Mme Laure WALLON, Directrice de l'hôpital Jean Verdier, de la Stratégie et du projet nouveau Jean-Verdier

Par ailleurs, sont invités permanents au Comité exécutif local :

- Les Cadres paramédicaux de pôle :
  - Mme Christelle AMISSE,
  - Mme Najat BENARAB,
  - Mme Sylvie BOURHIS,
  - Mme Brigitte DURAND RENIER,
  - Mme Stéphanie DESLANDES (FFCPP),
  - Mme Elsa OLIVIERI,

- Les Cadres administratifs de pôle :
    - Mme Ingrid CHARPENTIER,
    - Mme Jenna ASGHARALI,
    - Mme Shanti LOSCO,
    - Mme Oria OUALID,
    - Mme Corinne VILAIN,

- M. Jean-François AGULHON, adjoint au directeur des ressources humaines
- Mme Marlène RUAT, Directrice des Services Economiques et Logistiques,
- Mme Marylène LITOUT, Directrice de la Communication,
- M. Dominique TROUVE, directeur des systèmes d'information,
- Mme Marie THEOPHILE, directrice des soins,
- M. Jacques SULBERT, Directeur des Investissements et de la Maintenance,

Ainsi que Mme le Pr Catherine DUCLOS, Responsable du Département d'information médicale, Mme le Dr Anne JACOLOT, Chef de service de la PUI et M. le Pr Loïc DE PONTUAL, Président de la Commission prospective.

ARTICLE 2 : L'arrêté 2017-004 du 08 février 2017 est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la Préfecture de police de Paris.

Fait à Bobigny, le 01 juin 2018

Le Directeur du groupe hospitalier
Hôpitaux Universitaires Paris Seine Saint-Denis,

PO Didier FRANDJI

Assistance publique-Hôpitaux de Paris

75-2018-06-14-001

Arrêté directorial modifiant l’arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l’AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d’un groupe hospitalier, au directeur de l’HAD et à certains directeurs de pôles d’intérêt commun

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun

Le directeur général
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-7, L.6146-1, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6146-4, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'annexe 2 de l'arrêté n°2013318-0006 DG susvisé est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 susvisé est modifié comme suit :

A la fin du premier alinéa, les mots « l'article 6 du règlement intérieur type » sont remplacés par les mots « l'article 7 du règlement intérieur ».

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 14 JUIN 2018

Martin HIRSCH

ANNEXE II

Liste nominative des directeurs d'hôpital chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales

Nom	Prénom	Etablissement d'affectation	GH ou hôpital ne relevant pas d'un GH d'accueil pour les gardes
ALILI	Soumaya	ACHAT	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
BENZEKRI	Nadia	Siège	HAD
BEUDET	Astrid	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
BOCQUILLON	Bernard	Siège	Hôpitaux Universitaires Est Parisien
BOQUET	Laure	Siège / MAD	Necker
BROSSARD LAMY	Muriel	ACHAT	Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles-Foix
CANTORI	Joëlle	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Centre
CATHELINEAU	Pierre-Christophe	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
CHOI	Christelle	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Centre
CHOLLET	Eric	Siège	HAD
COHEN	Michael	Siège	AGEPS
COULONJOU	Hélène	Siège / MAD	Hôpital Universitaire Necker-Enfants malades
DACCORD	Maurice	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis
DIGEON	Julie	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
DUFOUR	Isabelle	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
DUPIN	Annick	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis
FAVREL-FEUILLADE	Florence	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Sud
FERRERO	Alexandra	Siège	Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
FINKELSTEIN	Pascale	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Centre
FLESSELLES	Cédric	Siège	HAD
GAREL	Benjamin	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
GODDAT	Emmanuel	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
GRAVEY	Inès	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
GRUNDLINGER	Julie	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Est Parisien
GUILLAUME	Elisabeth	Siège	Hôpital universitaire Necker-Enfants Malades
HAGENMULLER	Jean-Baptiste	Siège	HAD
HEGOBURU	Anne	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
HUYNH VAN PHUONG	Catherine	Siège	HAD
LAMBERMONT	Stéphanie	Siège	Hôpitaux Universitaires St Louis-Lariboisière
LASFARGUES-SOMMERER	Florence	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
LAVIGNE	Laetitia	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Centre
LE POITTEVIN	Mathieu	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
LE ROUX	Philippe	Siège	HUHM
LE ROY	Frédéric	Siège	SCA /SCB / SMS
LEFOULON	Guillaume	ACHAT	SCA /SCB / SMS
LHOMME	Yann	Siège	Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles-Foix
MORVAN	Charles	Siège	Hôpitaux Universitaires Est Parisien
PAULY	Michèle	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
PHILIP DE St JULIEN	Jean-Guy	ACHAT	SCA /SCB / SMS
POUILLOT	Arnaud	Siège	SCA /SCB / SMS
RUDER	Anne-Marie	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Sud
SIMON	Eric	Siège	HAD
TARDY	Catherine	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
TROY	Billy	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Ile de France Ouest
VERGNE-LABRO	Nathalie	Siège	Hôpital Universitaire Necker-Enfants Malades
YVON	Marc	Siège	Robert Debré

Liste nominative des directeurs de soins chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales

CABERO	Nicolas	CFDC	Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles-Foix
CONSTANTIN	Eddy	CFDC	Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis
ERTEL	Françoise	CFDC	Hôpitaux Universitaires Pitié Salpêtrière / Charles-Foix
HERVE	Ellen	CFDC	Hôpitaux Universitaires Est Parisien
HOUZE	Christophe	CFDC	Hôpitaux Universitaires St Louis-Lariboisière
MACRI	Catherine	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Est Parisien
SCHERB	Brigitte	Siège / MAD	Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
TARIS	Françoise	CFDC	Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
THOR	Fatima	Siège	Hôpitaux Universitaires Paris Centre

Dernier enregistrement : DRH APHP/ bureau des cadres dirigeants : 01/06/2018

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-016

Récépissé de déclaration SAP - BEL KHATTAB Fadwa

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 838496669 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 29 mars 2018 par Madame BEL KHATTAB Fadwa, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BEL KHATTAB Fadwa dont le siège social est situé 97, rue de la Jonquière 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838496669 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile
- Collecte et livraison de linge repassé

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 mai 2018

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et par délégation
Le Directeur Régional adjoint, Responsable de l'Unité Départementale de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint à l'emploi et au développement économique de l'Unité Départementale de Paris

Philippe BOURSIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-015

Récépissé de déclaration SAP - BOISSIER Lucas

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 838425171 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 29 mars 2018 par Monsieur BOISSIER Lucas, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme BOISSIER Lucas dont le siège social est situé 32, rue Daubenton 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838425171 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Garde d'enfants de + 3 ans à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans, en dehors de leur domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 mai 2018

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et par délégation
Le Directeur Régional adjoint, Responsable de l'Unité Départementale de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint à l'emploi et au développement économique de l'Unité Départementale de Paris

Philippe BOURSIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-018

Récépissé de déclaration SAP - CHANEY Pascal

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 838503563 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 3 avril 2018 par Monsieur CHANEY Pascal, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme CHANEY Pascal dont le siège social est situé 12C, rue d'Annam 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 838503563 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 mai 2018

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et par délégation
Le Directeur Régional adjoint, Responsable de l'Unité Départementale de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint à l'emploi et au développement économique de l'Unité Départementale de Paris

Philippe BOURSIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-017

Récépissé de déclaration SAP - DOUET Oriane

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 834348237 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 mars 2018 par Mademoiselle DOUET Oriane, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DOUET Oriane dont le siège social est situé 19, rue Clavel 75019 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834348237 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode mandataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 mai 2018

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et par délégation
Le Directeur Régional adjoint, Responsable de l'Unité Départementale de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint à l'emploi et au développement économique de l'Unité Départementale de Paris

Philippe BOURSIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-05-03-019

Récépissé de déclaration SAP - GADALA Maxime

DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL, ET DE
L'EMPLOI ILE-DE-FRANCE

UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS
35, rue de la Gare
75144 Paris Cedex19

idf-ut75.sap@direccte.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP 834107757 (Article L. 7232-1-1 du code du travail)

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 mars 2018 par Monsieur GADALA Maxime, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme GADALA Maxime dont le siège social est situé 16, rue du Pot de Fer 75005 PARIS et enregistré sous le N° SAP 834107757 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à autorisation - Mode prestataire

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes âgées (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou aide à l'insertion sociale aux personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques (hors actes de soins relevant d'actes médicaux) (75)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Paris, le 3 mai 2018

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France, et par délégation
Le Directeur Régional adjoint, Responsable de l'Unité Départementale de Paris et par délégation,
Le Directeur adjoint à l'emploi et au développement économique de l'Unité Départementale de Paris



Philippe BOURSIER

Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l’emploi - Unité territoriale de Paris

75-2018-06-06-005

Récépissé modificatif de déclaration SAP - BRIERE Guillaume

Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi

Unité Départementale de Paris

Direction de l'Emploi et du Développement
Economique
Service S.A.P

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

DIRECCTE de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris

Récépissé de modification d'une déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP 828946670

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 20 avril 2017.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 1er juin 2018, par Monsieur BRIERE Guillaume en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme BRIERE Guillaume, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 20 avril 2017 est situé à l'adresse suivante : 1 rue Courte 93200 SAINT DENIS depuis le 1er juin 2018.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 6 juin 2018

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation de la Directrice Régionale de la DIRECCTE d'Ile-de-France,
Par subdélégation la Directrice Adjointe

Isabelle CHABBERT

Direction régionale et interdépartementale de l’équipement et de l’aménagement

75-2018-06-13-024

Arrêté portant agrément, au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre départemental à l'association XVIe DEMAIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS

ARRÊTÉ n°

portant agrément, au titre de la protection de l'environnement, dans un cadre départemental à l'association XVI^e DEMAIN

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement, notamment, ses articles L141-1 et R141-1 à R141-20 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement et à la liste des documents à fournir annuellement ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2013 portant agrément, dans un cadre départemental, à l'association **XVI^e DEMAIN** ;

Vu la demande du 14 mars 2018, présentée par l'association **XVI^e DEMAIN**, sise 3, rue Dangeau, 75016 Paris, en vue d'obtenir un renouvellement de l'agrément départemental au titre de la protection de l'environnement ;

Vu l'avis réputé favorable du procureur de la République ;

Vu l'avis favorable du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France du 23 mai 2018 ;

Considérant qu'au vu des éléments transmis, l'association **XVI^e DEMAIN** témoigne d'activités effectives et régulières dans le domaine de la protection de l'environnement à l'échelle départementale et par le biais d'un fonctionnement démocratique ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

D E C I D E

Article 1er : L'association **XVIe DEMAIN**, sise, 3, rue Dangeau, 75016 Paris, est agréée au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement, dans un cadre départemental, pour une période de cinq ans.

Article 2 : Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Article 3 : Le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le Tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut rejet implicite).

Article 4 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur de l'unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : **www.ile-de-france.gouv.fr**, et notifiée au président de l'association **XVIe DEMAIN**.

Fait à Paris, le 13 JUIN 2018

Par délégation
Le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

François RAVIER